

# Renard Jean, parcours de captivité<sup>1</sup>

Arson Hervé  
V1,01  
19/10/22

## *État civil*

Jean Émile Désiré Renard était né le 26 mars 1913 à Rouen (Seine-Inférieure, aujourd'hui Seine-Maritime). Il était le fils de Georges Renard, et de Jeanne Maria Leude épouse Renard. Il s'est marié à Rouen le 9 janvier 1934 avec Marcelle Lucie Louise Cazalet. À la déclaration de la guerre, il était commerçant et habitait 40 rue Marquis à Rouen.

Il a été recruté à Rouen, matricule 3371. Quand il a été mobilisé, il a rejoint le Parc d'Artillerie Divisionnaire<sup>2</sup> n° 53, en tant que brigadier. Le 53<sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie Divisionnaire était une formation hippomobile qui était rattachée à la 63<sup>ème</sup> Division d'Infanterie. Le régiment a été mobilisé dans la région de Clermont-Ferrant, puis stationné en Alsace en mai 1940 avant de retraiter.

## *Capture et transfert dans les Stalags en Allemagne*

Jean Renard a été capturé le 18 juin 1940 à Villiers-les-Hauts en Bourgogne, dans l'Yonne. Les prisonniers ont été rassemblés au camp de Chalons-sur-Marne<sup>3</sup>. Lorsque les prisonniers ont été conduits du camp à la gare, avant de monter dans le train qui devait les emmener en Allemagne, Jean Renard a tenté de s'enfuir, mais sans succès. Il a alors été envoyé du front jusqu'en Allemagne, à Bocholt, au Stalag VI F<sup>4</sup>, où il est arrivé le 4 septembre 1940. Il a été immatriculé VI F 36 890. Ce Stalag se trouvait près de la frontière avec les Pays-Bas.

Puis il a été déplacé du Stalag VI F au Stalag VI G, à Bonn Duisdorf, à une date inconnue, la Meldung correspondante n'étant pas archivée à Caen. Il a été affecté au kommando de travail 611 à Cologne.

## *Évasion échouée*

Jean Renard s'est évadé de ce kommando le 6 mars 1942. Les Allemands responsables du Stalag VI G ont reconnu avoir perdu le contrôle de toute une série de prisonniers<sup>5</sup> pendant plus de trente jours. Rien n'indique que ces évadés soient partis ensemble lors d'une évasion massive. Jean Renard déclarera sur sa demande de titre s'être évadé avec Pierre Nardin ; le nom de ce dernier figure sur la liste de prisonniers repris, puis sur celle des condamnés à la déportation au Stalag 325.

Un périple de 800 km mène les évadés de Cologne à Arbois dans le Jura, via Coblenze, Mayence, Mühlheim-am-Main, Mulhouse, Dannemarie, Belfort, Montbéliard et Besançon. Le projet, c'est de rejoindre les Forces Françaises Libres. Malheureusement, Jean Renard est arrêté le 12 mars en traversant la ligne de démarcation entre Arbois et Poligny ; il est emprisonné à Arbois, puis transféré à

---

1 Dossier statut au SHD-Caen : 21P 646 819 attestations et Meldungen.

2 PAD n° 58 d'après la fiche de suivi de captivité ; PAD n° 53 (5301) d'après la déclaration de l'intéressé et la fiche médicale lors de la démobilisation.

3 Chalon selon la déclaration du prisonnier ; ce pourrait être le Frontstalag 194 à Châlons-sur-Marne, Châlons-en-Champagne aujourd'hui.

4 Meldung 280 du Stalag VI F ouverte le 11 septembre 1940.

5 Meldung 675 du Stalag VI G ouverte le 13 avril 1942.

la prison de Dole, ensuite à celle de Vesoul et enfin incarcéré le 26 mars dans une cellule du Frontstalag de Vesoul<sup>6</sup>. Il tente encore de s'enfuir de ce camp, en vain.

### *Condamnation à l'internement au Stalag 325*

Il n'est pas renvoyé au Stalag VI G, mais expédié au Stalag V A à Ludwigsburg, et maintenu tout le mois d'avril dans la baraque disciplinaire de ce camp, jusqu'au départ d'un convoi pour Rawa-Ruska le 6 mai 1942<sup>7</sup>.

Jean Renard n'a pas été affecté à un kommando de travail. Il reste dans le camp central jusqu'à son départ du Gouvernement Général de Pologne. Il devient trésorier de l'Amicale des Normands du camp de Rawa-Ruska jusqu'à ce qu'il quitte le Stalag 325 fin novembre 1942.

Cette date est confirmée par Maurice Allain qui reprend les fonctions de trésorier après le départ de Jean Renard en novembre 1942. Les documents allemands, en revanche, indiquent un départ de Rawa-Ruska le 15 décembre 1942<sup>8</sup>.

### *Retour du Stalag 325*

Plusieurs versions s'opposent aussi en ce qui concerne le parcours après le Stalag 325. Selon le prisonnier, il a été d'abord déplacé en Silésie, à Sagan Stalag VIII C, où il a été enfermé dans la baraque disciplinaire, puis envoyé au Stalag II A à Neubrandenburg au nord de Berlin.

Dans la Meldung 484, les Allemands ont écrit que le prisonnier avait été transféré le 15 décembre du Stalag 325 au Stalag II C à Greifswald près de la mer Baltique via le Stalag II A. Mais dans la Meldung 428, le prisonnier serait allé directement du Stalag 325 au Stalag II C le 12 janvier 1943.

Les Allemands n'indiquaient jamais les affectations dans les kommandos sur les Meldungen. Sur la demande de titre, Jean Renard a déclaré être allé au kommando de Witzow dépendant du Stalag II A en décembre 1942, puis au kommando de Yarmen dépendant du Stalag II C en décembre 1943. Dans ces deux camps de travail, il a refusé de travailler.

### *Transformation et nouvelles condamnations*

Jean Renard n'explique pas pourquoi il a accepté d'être transformé en travailleur civil en mai 1944. Aucun document archivé n'indique ce qu'il s'est passé à partir de ce moment-là, puisque les Allemands ne l'ont plus considéré comme prisonnier de guerre. Le témoignage de l'intéressé est confus, il présente des incohérences dans les dates : en effet, il poursuit son récit en le situant en 1943. Il faut supposer qu'il faut comprendre 1944. Après correction, le récit serait lu comme ceci :

« Arrêté en août 1944, enfermé à la prison de Greifswald, transféré en wagon cellulaire à la prison de Stettin, puis au camp de concentration de Politz<sup>9</sup> ; libéré en octobre 1943 1944, retour au kommando de Yarmen. Arrêté de nouveau en novembre 1943 1944 pour avoir administré deux coups de poing sur la noble figure du Gauleiter nazi du pays. Enfermé de nouveau à la prison de Greifswald, passé en jugement ; transféré au Stalag II C et dirigé sur le camp de représailles de Bug (Île de Rügen) jusqu'en mars 1945. Libéré de ce camp et dirigé sur un kommando de ferme (refus de travail) ; dirigé sur le kommando de Strafel (nouveau refus de travail pour la défense de l'île) ; dirigé vers le kommando de Bergen et libéré par les Russes le 4 mai 1945. »

Des vérifications ont été entreprises au Ministère des Anciens Combattants. Il est apparu qu'il y avait à Poelitz près de Stettin à la fois un kommando dépendant du camp de concentration de Sachsenhausen et un camp de rééducation pour les travailleurs. Rien n'a été trouvé sur Bug, l'hypothèse avancée, c'est qu'il s'agissait d'un kommando disciplinaire dépendant du Stalag II C.

---

6 Frontstalag 141 à Vesoul en Haute-Saône. L'évasion et la suite du parcours jusqu'au Stalag 325 ne sont connus que par le récit écrit par le prisonnier après la guerre.

7 Meldung 760 du Stalag VI G et Meldung 962 du Stalag VI G ouvertes le 5 mai 1942.

8 Meldung 484 du Stalag II C ouverte le 16 juin 1943 et Meldung 428 du Stalag II C ouverte en mars 1943.

9 Ou Poelitz ou Pölitz.

## *Libération*

Jean Renard a été rapatrié le 15 mai 1945 par le centre d'Hazebrouck. Les prisonniers de guerre transformés en travailleurs civils ont été considérés comme des militaires en revenant en France. La fiche médicale n° 1128271 indique qu'il est arrivé le 2 septembre 1940 en Allemagne et qu'il est revenu d'un kommando du Stalag II C le 15 mai 1945.

## *Après la guerre*

Jean Renard est devenu gérant de société et il est alors domicilié à Rouen, 67 rue Thiers. Il a obtenu la Médaille des Évadés en 1948, puis la Carte de Combattant Volontaire de la Résistance. Mais quand il a demandé le titre d'interné résistant fin 1957, il a déclaré qu'il avait demandé à être transformé en travailleur civil en mai 1944. Sa demande sera rejetée de façon cinglante le 27 juin 1961 pour les motifs suivants :

« La tentative d'évasion invoquée par l'intéressé ne peut être considérée comme faite au titre du 5° de l'article R.287 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, c'est à dire comme ayant pour mobile de porter atteinte au potentiel de guerre de l'ennemi puisque le demandeur a accepté, en toute connaissance de cause, d'être transformé en travailleur libre. »

Le Ministre des Anciens Combattants, en signant ce document, avait probablement oublié que l'État Français, par la voix de ses dirigeants Philippe Pétain et Georges Scapini, avait invité les prisonniers de guerre à respecter la discipline des Allemands. Ces derniers ne se sont donc pas gênés pour contraindre les prisonniers au travail forcé, même les sous-officiers, en contradiction avec les conventions internationales, y compris dans les usines d'armement allemandes. La transformation en travailleur non pas libre comme indiqué dans la notification de rejet de la demande de titre, mais civil, ne changeait donc rien au fait que les Français, quel que soit leur statut, militaire ou civil, travaillaient massivement pour l'économie de guerre de l'Allemagne sous la contrainte des autorités allemandes, et avec les encouragements des autorités françaises collaborationnistes.

Il a même été question d'engager une mesure de retrait de la Carte de Combattant Volontaire de la Résistance. Fort heureusement, l'enquête a fait apparaître que Jean Renard avait été sanctionné par les Allemands pour « mauvais travail et étant homme de confiance incitant les camarades à ne pas travailler. » C'est la condamnation à huit semaines dans le camp de rééducation de Poelitz qui sauve de justesse la carte CVR de Jean Renard.